



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 6 septembre 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre (absent)
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Directeur des
Travaux publics : Monsieur Roch Hamel

Directeur du service
de sécurité incendie : Monsieur Alain Roy

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 27 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE:

0.0 BONS COUP DES CITOYENS

- LA TROUPE LES LIL'K :
- STUDIO K – MADAME KARINE JALBERT;
- MME JANE GAULIN, LAURÉATE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA;

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Annexe 1.0

2.0 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal du 16 août 2016;

Annexe 2.1

3.0 ADMINISTRATION FINANCE;

- 3.1 Adoption de la liste de comptes à payer;
- 3.2 Adoption de la liste de chèques émis;
- 3.3 Disposition de bien à l'encan du 17-18 juin – approbation d'une modification à la liste Des acquéreurs et prix de disposition (Camion Ford F350)
- 3.4 Prix Pierre Grimard – budget pour l'organisation de l'évènement (500 \$)
- 3.5 Tecq 2014-2018 – modification à apporter à la résolution pour le dépôt de projets;

Annexe 3.1

Annexe 3.2

Annexe 3.3

Annexe 3.4

Annexe 3.5

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Demande d'autorisation pour la tenue de hockey-ball à la salle Mgr Thibault À tous les mercredi soirs de la fin septembre 2016 à la fin mars 2017 de 19h à 21h;
- 4.2 Soumission de Pelletier Horloger pour la réalisation d'un rapport sur l'état de l'horloge et la production d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge ;
- 4.3 UPA – Transmission d'une demande officielle pour la rétractation des propos tenu dans la Lettre du 11 juillet 2016 ;

Annexe 4.1

Annexe 4.2

Annexe 4.3

- 5.0 **ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**
- 5.1 Adoption du règlement no. 160-2016 modifiant le Règlement no. 106-2011 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ; **Annexe 5.1**
- 5.2 Adoption du règlement no. 161-2016 modifiant le Règlement no. 115-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ; **Annexe 5.2**

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 6.0 **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins Castlebar et Tremblay – résolution sur la réalisation des travaux **Annexe 6.1**
- 6.2 Entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017 – offre de Gestion 2000 ; **Annexe 6.2**
- 6.3 Formation OPA pour les gestionnaires – autorisation pour envoyer M. Roch Hamel À la formation les 28-29-30 septembre 2016 (790 \$ + taxes et frais de déplacement) **Annexe 6.3**
- 6.4 MSP – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Vents violents et pluies abondantes survenues le 18 juillet 2016 – informations; **Annexe 6.4**
- 6.5 MSP – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Glissement de terrain du chemin Nicolet-Falls – autorisation pour dépôt d'une demande D'aide financière; **Annexe 6.4**
- 6.6 Pacte rural – retrait du projet d'achat de barricade de sécurité et autorisation pour déposer un nouveau projet pour l'achat de tables de pique-nique
- 6.7 Nouveau programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le Traitement des eaux usées (FEPTU) – autorisation pour dépôt de projet **Annexe 6.6**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 7.0 **DEMANDES DIVERSES**
- 7.1 Carnaval des glaces – demande de soutien financier et que la ville assume les frais supplémentaires pour l'entretien ménager du local ; **Annexe 7.1**
- 7.2 Place aux jeunes – demande de contribution financière (500 \$) **Annexe 7.2**
- 7.3 Invitation au Gala du Mérite étudiant le 13 septembre 2016 à 17h00 ; **Annexe 7.3**
- 7.4 Mme Hélène Ménard et M. Michel Plourde – demande pour l'achat du lot 4 079 544 ; **Annexe 7.4**
- 7.5 Symposium des Arts – demande pour que la ville assume 50% des frais de sécurité lors de la tenue du Symposium (frais estimés entre 350 \$ et 400 \$) ;
- 7.6 Chevalier de Colomb – demande de soutien financier pour l'organisation de la fête Au village 2016 (1 000 \$) ;
- 8.0 **CORRESPONDANCE (pour information)**
- 8.1 Terrapex – résultat de la caractérisation environnementale de la propriété sise Au 52, rue Daniel-Johnson à Danville ; **Annexe 8.1**
- 8.2 Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Hôpital et urgence d'Asbestos ; **Annexe 8.2**
- 8.3 CPTAQ – Décision dans le dossier Transport Jacques Bissonnette Inc ; **Annexe 8.3**
- 8.4 CPTAQ – Décision dans le dossier Ferme Blondeau 2000 Inc. ; **Annexe 8.4**
- 8.5 MTMDET – Modification de la limite de vitesse sur la route 116 et demande de Réduction de vitesse dans la courbe du chemin Taylor sur la route 255 ; **Annexe 8.5**
- 8.6 Club des bons amis – dépôt du bilan des coûts de l'activité d'accueil avec la Maison des jeunes tenue le 16 août 2016 ; **Annexe 8.6**
- 8.7 Chambre de commerce de Danville – invitation à l'AGA du 21 septembre 2016 **Annexe 8.7**
- 9.0 **VARIA**
- 9.1 Inauguration du skate park vendredi le 23 septembre ;
- 9.2
- 9.3
- 9.4

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

MOT D'OUVERTURE;

10.0 BONS COUP DES CITOYENS

- **LA TROUPE LES LIL'K :**
 - o Jade Vaillancourt, Sabryna Briza, Arielle Boudreau, Phoébé Boisclair, Florence Croteau et Laurie Pinard pour leur médaille d'or à la coupe du monde de danse de 5-6-7-8 Show Time qui a eu lieu au Mont-Tremblant en juillet 2016
- **STUDIO K – MADAME KARINE JALBERT;**
 - o En plus d'être propriétaire de l'école de danse, professeur et chorégraphe, Karine Jalbert danse au sein d'une troupe de Sherbrooke, les Hip-Naughtik. Les danseuses, âgées de 20 et 29 ans, se sont elles aussi qualifiées pour la Coupe du monde. Et elles ont soutiré la médaille d'or elles aussi dans leur catégorie.
- **MME JANE GAULIN, LAURÉATE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA;**
 - o **Lauréate de la médaille du Gouverneur-Général du Canada.** Prix remis dans le cadre du Gala de l'excellence du Phénix de l'école secondaire l'Escale, qui s'est déroulé le 2 juin 2016. La médaille du Gouverneur-Général est remise à l'élève ayant obtenu la meilleure moyenne générale de la 1re à la 5e secondaire, incluant les examens du Ministère de la 5e secondaire. Pour cette raison, le prix est remis l'année suivante de la fin des études secondaires.
 - o Au terme de sa 1re année collégiale (2 mai 2016), Jane a été récipiendaire de la **bourse Mérite d'excellence en Sciences de la nature Profil Sciences de la santé - 1re position.** Une bourse de 500,00 \$ lui a été remise.

341-2016- Adoption de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

342-2016-Adoption du procès-verbal du 16 août 2016;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 16 août 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION FINANCE;

343-2016-Adoption de la liste de comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer est approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 555 339,69 \$.

ADOPTÉ.

344-2016-Adoption de la liste de chèques émis;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis est approuvée, le tout pour une somme totalisant 91 847,10 \$.

ADOPTÉ.

345-2016-Disposition de bien à l'encan du 17-18 juin – approbation d'une modification à la liste des acquéreurs et prix de disposition (Camion Ford F350)

ATTENDU QUE le 4 juillet 2016, en adoptant la résolution 269-2016, le Conseil de ville approuvait la liste des prix de dispositions des biens vendus à l'encan municipal des 17-18 juin 2016;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de cette liste, monsieur Luc Fréchette s'est désisté de son offre au montant de 1 100 \$ pour le camion F350 1990;

ATTENDU QUE suite à ce désistement, le camion Ford F350 a été offert au 2^e plus haut offrant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville entérine le prix de disposition de ce camion Ford F350 au montant de 627 \$ offerts par monsieur Guy Dupont.

ADOPTÉ.

346-2016-Prix Pierre Grimard – budget pour l'organisation de l'évènement (500\$)

ATTENDU QUE la Ville de Danville entend organiser la 3^e édition du Prix Pierre-Grimard afin d'honorer un grand bénévole de la communauté ;

ATTENDU QUE cet évènement aura lieu le jeudi 27 octobre 2016 au Centre Mgr Thibault et prendra la forme d'un 6 à 8;

ATTENDU QUE l'organisation de cet évènement nécessite un budget afin d'offrir un léger goûter et des prix de présences pour remercier les bénévoles présents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi un montant de 500 \$ pour l'organisation de la 3^e édition du Prix Pierre-Grimard.

ADOPTÉ.

347-2016-Tecq 2014-2018 – modification à apporter à la résolution pour le dépôt de projets;

ATTENDU QUE la ville de Danville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Danville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Danville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Danville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Ville de Danville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Danville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

348-2016-Demande d'autorisation pour la tenue de hockey-balle à la salle Mgr Thibault à tous les mercredis soirs de la fin septembre 2016 à la fin mars 2017 de 19h à 21h;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise la tenue de hockey-balle au gymnase du centre Mgr Thibault les mercredis soirs de la fin septembre 2016 à la fin mars 2017 de 19h à 21h, le tout sans frais, mais tout en spécifiant que des frais pourraient être appliqués dans le futur étant donné que l'activité est offerte à des adultes.

ADOPTÉ.

Soumission de Pelletier Horloger pour la réalisation d'un rapport sur l'état de l'horloge et la production d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge ;

Ce point est reporté à la prochaine séance puisque le Conseil de ville désire obtenir une soumission de Gagnon Horloger à Sherbrooke pour la production d'un rapport sur l'état de l'horloge et la production d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge.

349-2016-UPA – Transmission d'une demande officielle pour la rétractation des propos tenus dans la lettre du 11 juillet 2016 ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que suite à l'échange de correspondance entre la Ville de Danville et l'UPA-Estrie relativement au dossier de monsieur Christian Perreault, une demande officielle de rétractation des propos tenus dans la lettre datée du 11 juillet 2016 soit transmise à l'UPA-Estrie par la Ville de Danville, le tout afin de rectifier le pouvoir pour une municipalité de réglementer certains usages en zone agricole.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

350-2016-Adoption du règlement no. 160-2016 modifiant le Règlement no. 106-2011 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère madame Francine Labelle-Girard qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 16 août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LABELLE-GIRARD , APPUYÉ PAR MADAME NATHALIE BOISSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

Le Règlement # 106-2011 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 3 l'article suivant :



« 3.1 Activité de financement »

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

351-2016-Adoption du règlement no. 161-2016 modifiant le Règlement no. 115-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

318-2016-Adoption du projet de règlement no. 161-2016 modifiant le Règlement no. 115-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère madame Nathalie Boissé qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 16 août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE BOISSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-GUY DIONNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 3.

Le Règlement # 115-2012 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant à l'article 7 la RÈGLE 3.1 – Activité de financement :

« RÈGLE 3.1 - Activité de financement »

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Un fonctionnaire ou employé responsable du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, ce fonctionnaire ou employé est imputable aux fins de

l'imposition des sanctions prévues à l'article 8 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Monsieur Michel Plourde, maire :

- comité administratif le 15 août ;
- rencontre MRC ;
- rencontre voirie avec monsieur Roy, comité adoc employé bâtiment ;
- rencontre avec M. Daniel Hinse et M. Mario Morand afin de relocaliser le Symposium des arts dans les locaux de Mgr Thibault en prévision de la transaction de vente du 52, Daniel-Johnson ;
- discussion avec M. Charles Roy du club de Judo pour une relocalisation ;
- diverses discussions relativement au glissement de terrain survenu sur le chemin Nicolet-Falls ;
- présence au dîner des aînés
- présence à l'ouverture du Symposium des arts et de la Fête au village ;
- comité bâtiment à la MRC des Sources - travaux à prévoir au poste de la SQ de Wotton.

Monsieur Patrick Dubois, conseiller au siège no. 4 : Il informe le conseil que le film « Méchante Poutine » qui a été en partie été tourné à Danville, a été présenté à la Mostra de Venise et qu'il fera partie, avec 18 autres longs métrages, à la compétition internationale du Festival du nouveau cinéma afin de remporter la Louve d'or. Sinon beaucoup de vacances dans les derniers jours.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège no. 6 : Inauguration du parc Grenier le 27 août 2016 qui a été un beau succès.

Madame Francine Labelle-Girard, conseillère au siège no. 1 :

- 01 août : Vacances - Burbank - léger accident du travail, remplir la documentation
- 02 août : Vacances - Burbank - confirmation don de Microsoft – Windows
- 08 août : Vacances - Burbank - relevé emploi - Ville - assemblée spéciale
- 10 août : Vacances - Ville - CCU réunion
- 11 août : Vacances - Ville – Caucus
- 15 août : Ville - comité administration rencontre
- 16 août : Ville - Vérification PV et listes comptes à payer et chèques Ville - Assemblée mensuelle
- 17 août : Ville - CCU rencontre pour étude de fermette
- 23 août : Burbank - remplir les demandes remboursement Emploi Été Canada
- 24 août : Ville - Rencontre dépliant *Sur les pas de l'histoire* avec Chantale Dallaire et Charles Antoine Leblanc de Virage Multimédia
- 29 août : Ville - rencontre employés bureau et Michel Plourde - Ville - corrections et ajouts Bulletin mois septembre 2016
- 30 août : Ville – Caucus - Ville - Démarches pour rejoindre Geneviève Destroismaisons pour obtenir les données du dépliant
- 31 août : Ville - Téléphones pour essayer de joindre Geneviève Destroismaisons - Ville – Diverses conversations avec Chantale Dallaire pour le dépliant

Bénévolat pour le symposium des arts.

Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège no. 3 : rencontre pour les comités bâtiment, voirie et agro-rural. Préparation du kiosque agro-rural de la Fête au village. Visite de quelques cas problématiques en voirie.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège no. 2 : rencontre du Symposium des arts / organisation de l'évènement. Plus de 110 bénévoles au cours de cet évènement. Post-mortem à suivre dans les prochains jours.

Monsieur Roch Hamel, directeur des travaux publics : Félicitations à la voirie et au service de l'incendie pour la fin de semaine du Symposium des arts qui s'est très bien déroulé. Monsieur Hamel propose que la municipalité prépare un kiosque l'an prochain pour la Fête au village, un peu dans le même genre que ce qui est préparé par le comité Agro-rural.

Monsieur Jean-Guy Dionne propose d'envoyer une lettre de remerciement au comité touristique pour l'excellent service offert durant la fin de semaine de la Fête du Travail.

352-2016-Envoie d'une lettre de remerciement au Comité touristique de Sources ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse parvenir une lettre de remerciement au Comité touristique des Sources pour l'excellent service offert aux visiteurs durant la fin de semaine de la Fête du Travail.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Aucune question de la part des citoyens.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

353-2016-Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipale – Amélioration des chemins Castlebar et Tremblay – reddition suite aux travaux réalisés – 48 767 \$

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- le Conseil municipal approuve les dépenses de resurfacement pour les travaux exécutés sur le chemin Castlebar (environ 675 mètres) à Danville pour un montant subventionné de 37 351 \$ sur un coût total de 48 767 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Castlebar dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉ.

354-2016-Entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017 – offre de Gestion 2000 ;

ATTENDU QUE Gestion 2000, une entreprise de déneigement ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville de Danville, a entretenu la patinoire de la Ville de Danville pour la saison hivernale 2014-2015 et 2015-2016 ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est satisfaite du service rendu par Gestion 2000 ;

ATTENDU QUE Gestion 2000 a déposé une offre de service clef en main pour l'entretien de la patinoire de la Ville de Danville pour la saison hivernale 2016-2017, et ce, à un tarif de 16 \$/heure ;

ATTENDU QUE le coût global du contrat à attribuer sera inférieur à 25 000 \$ et que la Ville de Danville est par conséquent autorisée à l'octroyer de gré à gré ;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'opportunité de consulter cette offre de services et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité que le contrat pour le déneigement, l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure de la municipalité, situé dans le parc Mgr Thibault, soit attribué à Gestion 2000 pour la saison hivernale 2016-2017 et que le directeur des travaux, monsieur Roch Hamel, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉ.

355-2016-Formation OPA pour les gestionnaires – autorisation pour envoyer M. Roch Hamel à la formation les 28-29-30 septembre 2016 (790 \$ + taxes et frais de déplacement)

ATTENDU QUE le Cégep St-Laurent offre une formation synthétisant l'ensemble de la matière couverte par les candidats au programme de qualification des opérateurs en eau potable (OPA) d'Emploi-Québec qui sont appelés à réaliser des travaux de réparation sécuritaires sur le réseau d'aqueduc dans le contexte du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ;

ATTENDU QUE de façon plus spécifique, cette formation survole l'aspect réglementaire, les prélèvements, les situations hors-normes et non conformes, les notions de base en hydraulique, les méthodes de travail reliées à l'opération d'un réseau de distribution, la désinfection de conduites et le traitement des plaintes ;

ATTENDU QUE cette formation s'adresse spécifiquement aux gestionnaires ;



ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, demande l'autorisation pour suivre cette formation, laquelle se donne à Montréal les 28-29-30 septembre 2016 au coût de 790 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport et d'hébergement ;

ATTENDU QUE les frais de transport et d'hébergement seraient partagés à parts égales avec la Ville d'Asbestos, laquelle entend également envoyer un de ses employés à cette formation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville autorise monsieur Roch Hamel, directeur des travaux publics, à s'inscrire à cette formation, la municipalité assumant les frais d'inscription, de transport et d'hébergement de celle-ci.

ADOPTÉ.

MSP – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Vents violents et pluies abondantes survenues le 18 juillet 2016 – informations;

Des explications sont données par la directrice générale relativement au programme d'aide financière accordée à une municipalité pour les dépenses engagées suite à un sinistre reconnu par décret par le Ministère de la Sécurité publique.

Cette participation financière équivaut à l'addition des montants suivants :

- 1- Cent pour cent (100%) pour les trois premiers dollars de dépenses admissibles par habitant de la municipalité ;
- 2- Soixante-quinze pour cent (75%) pour le quatrième et le cinquième dollar de dépenses admissibles par habitant ;
- 3- Cinquante pour cent (50%) pour le sixième et le septième dollar de dépenses admissibles par habitant ;
- 4- Vingt-cinq pour cent (25%) pour les dollars suivants de dépenses admissibles par habitant pour les municipalités ayant 1 000 habitants et plus et quinze pour cent (15%) pour les municipalités ayant moins de 1 000 habitants ;

Le nombre d'habitants est en fonction de l'évaluation démographique de la municipalité établie par le décret du gouvernement pris conformément à l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) en vigueur au moment du sinistre.

Considérant le montant peu élevé des dommages subis par la Ville de Danville suite aux vents violents et pluies abondantes du 18 juillet 2016, il est convenu de ne pas présenter de demande d'aide financière pour ce dossier. Cependant, les citoyens ayant subi des dommages peuvent transmettre leurs coordonnées à la directrice générale et celle-ci les fera parvenir au Ministère pour analyse des dossiers de citoyens.

356-2016-MSP – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Glissement de terrain du chemin Nicolet-Falls – autorisation pour dépôt d'une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE les pluies abondantes des 16 et 17 août 2016 ont provoqué un glissement de terrain sur le chemin Nicolet-Falls à Danville ;

ATTENDU QUE la réparation du chemin Nicolet-Falls nécessitera l'intervention d'une firme d'ingénierie afin de préparer une étude géotechnique et des plans et devis de réparation, ainsi que l'intervention d'un entrepreneur externe, la Ville de Danville ne possédant pas les équipements nécessaires pour procéder aux réparations prévues ;

ATTENDU QUE les coûts pour la réparation de ce chemin ne sont pas encore connus, mais risquent d'être élevés ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique a publié un décret afin que la Ville de Danville puisse présenter une demande d'indemnisation pour les dommages subis suite aux pluies abondantes des 16 et 17 août 2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à déposer une demande de réclamation auprès du Ministère de la Sécurité publique pour cet événement et qu'elle est également autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs à cette demande de réclamation.

ADOPTÉ.



357-2016-FDT – retrait du projet d’achat de barricade de sécurité et autorisation pour déposer un nouveau projet pour l’achat de tables de pique-nique

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l’unanimité **QUE** :

- la Ville de Danville autorise le retrait du projet d’achat de barrières de sécurité au montant de 3 700 \$ du volet local du pacte rural ;
- La Ville de Danville autorise le dépôt d’un projet pour l’achat de tables de pique-nique au montant de 3 700 \$ dans le volet local du pacte rural ;

ADOPTÉ.

358-2016-Nouveau programme d’aide financière découlant du Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – autorisation pour dépôt de projet

ATTENDU QUE la Ville de Danville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l’unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;
- La Ville de Danville s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;
- La Ville de Danville s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;
- La Ville de Danville s’engage à payer sa part des coûts admissibles et d’exploitation continue du projet ;
- La Ville de Danville s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;
- Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme FEPTEU ;

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Aucune question de la part des citoyens.

DEMANDES DIVERSES

359-2016-Carnaval des glaces – demande de soutien financier et que la Ville acquitte les frais supplémentaire pour l’entretien ménager du local ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l’unanimité que la ville de Danville confirme une aide financière d’un montant minimum de 500 \$ au Carnaval des glaces pour l’édition 2017, laquelle aide pourrait être bonifiée à 750 \$ une fois le budget 2017 terminé, le tout en plus d’une assistance technique au niveau du prêt des locaux et de l’acquittement des frais supplémentaires relatifs à la liste des tâches ménagères demandées par l’organisation au cours des deux fins de semaine d’activités.

ADOPTÉ.

360-2016-Place aux jeunes – demande de contribution financière (500 \$)

ATTENDU QUE le programme « Place aux jeunes » entreprend sa 23^e année dans la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE le programme « Place aux jeunes » organise des activités qui sont réalisées dans le but de faire connaître les opportunités de la MRC des Sources aux jeunes d’ici et d’ailleurs et d’ainsi bien positionner la MRC des Sources auprès de la jeunesse en assurant une visibilité continue des emplois et des occasions d’affaires de la MRC ;



ATTENDU QUE les activités de promotion de ce genre sont essentielles pour attirer de la relève dans la MRC des Sources ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité d'accorder une aide financière de 400 \$ au Carrefour jeunesse emploi pour son programme « Séjour exploratoire » et 100 \$ pour son programme « Mon Avenir, Ma Région ».

ADOPTÉ.

Invitation au Gala du Mérite étudiant le 13 septembre 2016 à 17h00 ;

La Ville de Danville est invitée à assister au Gala du Mérite étudiant qui se tiendra le 13 septembre prochain à 17h00 à la salle Notre-Dame de Toutes-Joies à Asbestos.

Un tour de table est fait et monsieur Roch Hamel, directeur des travaux publics, indique qu'il sera déjà présent au gala pour sa fille et qu'il pourrait représenter la municipalité lors de cette soirée. Monsieur Patrick Dubois, conseiller, se propose également pour représenter la municipalité.

Monsieur Michel Plourde, maire – se retire de la salle des délibérations pour les discussions à avoir sur le prochain point (20h18).

Mme Hélène Ménard et M. Michel Plourde – demande pour l'achat du lot 4 079 544 ;

Il est proposé que la demande de madame Ménard et de monsieur Plourde soit transmise au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) pour analyse et que la directrice générale fasse des vérifications au niveau légal pour le transfert de ce terrain.

Monsieur Michel Plourde, maire réintègre la salle des délibérations (20h23).

361-2016-Symposium des Arts – demande pour que la Ville de Danville acquitte 50% des frais de sécurité lors de la tenue du Symposium (frais estimés entre 350 \$ et 400 \$) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville acquitte 50% de la facture des frais de sécurité pour le Symposium des Arts de Danville, jusqu'à concurrence de 400 \$.

ADOPTÉ.

362-2016-Chevalier de Colomb – demande de soutien financier pour l'organisation de la fête au village 2016 (1 000 \$) ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi une aide financière d'un montant de 1 000 \$ aux Chevaliers de Colomb pour l'organisation de l'édition 2016 de la Fête au village de Danville.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE (pour information)

- Terrapex – résultat de la caractérisation environnementale de la propriété sise au 52, rue Daniel-Johnson à Danville ;
- Mme Karine Vallières, députée de Richmond – Hôpital et urgence d'Asbestos ;
- CPTAQ – Décision dans le dossier Transport Jacques Bissonnette Inc ;
- CPTAQ – Décision dans le dossier Ferme Blondeau 2000 Inc. ;
- MTMDET – Modification de la limite de vitesse sur la route 116 et demande de réduction de vitesse dans la courbe du chemin Taylor sur la route 255 ;
- Club des bons amis – dépôt du bilan des coûts de l'activité d'accueil avec la maison des jeunes tenue le 16 août 2016 ;
- Chambre de commerce de Danville – invitation à l'AGA du 21 septembre 2016

VARIA

- Monsieur le maire fait un suivi sur l'avancement du projet de démolition du 29-31, rue du Carmel ;
- Monsieur le maire demande où en est le projet de mise en plan des points GPS relativement au projet de développement d'un nouveau quartier résidentiel dans le secteur du domaine Mincavi ;
- Madame Nathalie Boissé invite la population à l'inauguration du skate park qui aura lieu le vendredi 23 septembre à 18h00 au parc de Skate;



363-2016-Carte à imprimer pour Danville – soumission de Virage multimédia – 500 copies (895 \$ plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi un mandat à Virage multimédia pour la conception, le design graphique et l'impression de 500 copies d'une carte 17 po x 9 po pliée en 4 volets représentant le centre-ville de Danville d'un côté et le territoire complet de la municipalité de l'autre côté et présentant les programmes « Villages-Relais » et « Cœur villageois », le tout payable à même les sommes prévues au budget pour la promotion du label « Villages-Relais ».

ADOPTÉ.

- Madame Francine Labelle-Girard indique qu'il y a eu une petite erreur qui s'est glissée lors de l'envoi de la dernière infolettre au niveau des prochaines dates de séance : il est indiqué que la prochaine séance aura lieu le 14 septembre alors que la date réelle de la prochaine assemblée aura lieu le 20 septembre 2016 ;
- Madame Nathalie Boissé informe le Conseil de Ville qu'elle a parlé avec monsieur Charles Roy pour la relocalisation du club de Judo et que le club est toujours à la recherche d'installations temporaires pour l'hiver. Différentes options sont sous étude, notamment l'ancien local du CLSC au centre Mgr Thibault ou encore l'ancienne salle de gym au sous-sol du centre Mgr Thibault.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Alain Roy : monsieur Roy demande à la directrice générale si la Ville de Papineauville a transmis un chèque d'un montant de 4 000 \$ à la Ville de Danville suite à l'organisation de la Compétition provinciale des pompiers 2016. La directrice répond que le chèque a bien été reçu et qu'il a été transmis au comité organisateur.

Monsieur Gilles Lacroix : Monsieur Lacroix fait un bilan de l'avancement du projet de remplacement des passerelles de l'étang Burbank. Il informe le Conseil de Ville que le projet des passerelles sera terminé à la fin septembre et que l'ouverture officielle des passerelles aura lieu le samedi 8 octobre 2016 à 10h00 dans le cadre de l'ouverture officielle de la Fête des oiseaux migrateurs. Il y aura une coupure officielle du ruban et la prise de photos pour accompagner un communiqué de presse. Tous les élus sont invités à cet événement. Monsieur Lacroix invite aussi l'ensemble des élus à participer à la « Marche autour du monde » de l'étang Burbank qui aura lieu le 25 septembre prochain et qui a pour porte-parole monsieur Jean Béliveau, marcheur qui a fait le tour du monde à pied durant 11 ans et qui est maintenant installé à Danville.

MOT DE FERMETURE

364-2016-Levée de l'Assemblée

À 20h43, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

